

# Les Ruptures Conventionnelles dans le département des Ardennes en 2014

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
Service Etudes, Statistiques, Evaluations (SESE)

**Un taux d'homologation des demandes de rupture conventionnelle de 80 % en 2014.**

Le nombre de demandes d'homologation de ruptures conventionnelles adressées aux services de la Direccte en 2014 s'élève à 902\*, soit 8,4 % de moins qu'en 2013. C'est le seul département qui affiche une baisse.

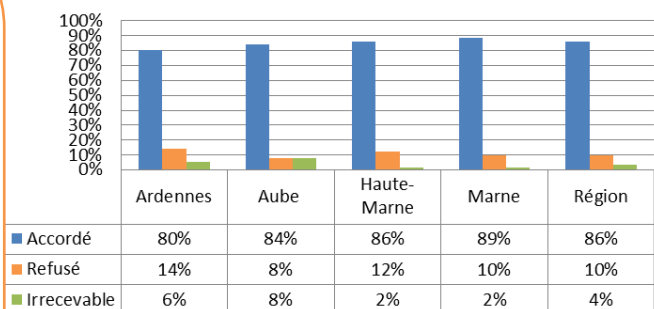
Les demandes ardennaises représentent 16 % du total régional.

80 % de ces demandes ont été homologuées, 14 % ont été refusées et 6 % ont été déclarées irrecevables, dans la mesure où le dossier était incomplet (éléments de rémunération incomplets, absence de date ...). Les demandes refusées dans les Ardennes le sont principalement pour des motifs de non-respect des délais.

Lorsqu'on compare le poids des ruptures conventionnelles par département au poids de l'emploi salarié (Source : Insee, estimations localisées d'emploi, 2013), le recours à la rupture conventionnelle est sous-représenté dans le département des Ardennes.

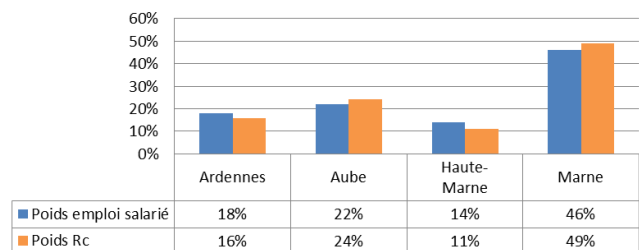
**\*Hors salariés protégés. Données issues de l'outil de gestion dématérialisée de demandes d'homologation**

Ventilation des demandes d'homologation par décision et par département en 2014



Source : Formulaires de demande d'homologation

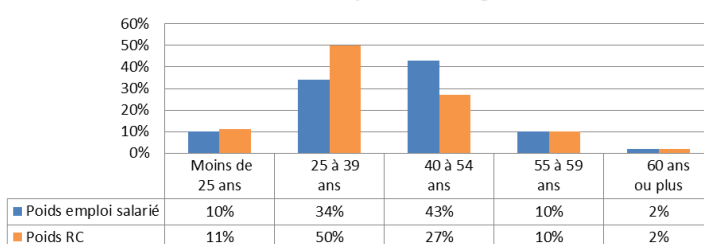
Comparatif entre le poids de l'emploi salarié et le poids des ruptures conventionnelles par département



Source : Insee et formulaires de demande d'homologation

**Les salariés âgés de 25 à 39 ans sont les plus concernés par les ruptures conventionnelles.**

Comparatif entre le poids de l'emploi salarié et le poids des ruptures conventionnelles par tranche d'âge



Source : Insee et Formulaires de demande d'homologation

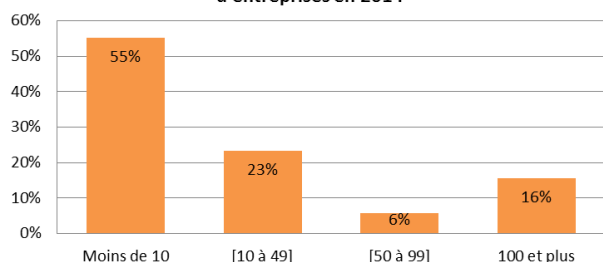
50 % des ruptures conventionnelles concernent des salariés âgés de 25 à 39 ans.

Lorsqu'on compare le poids des ruptures conventionnelles par tranche d'âge au poids de l'emploi salarié par tranche d'âge (Source : Insee, RP2011), on constate que les 25-39 ans sont fortement surreprésentés. Les moins de 25 ans sont également surreprésentés, mais dans une moindre mesure. Par contre, les 40-54 ans sont nettement sous-représentés.



## La rupture conventionnelle est davantage mobilisée pour des employés, avec moins de 5 ans d'ancienneté et dans de petits établissements

Ventilation des demandes d'homologation par taille d'entreprises en 2014\*



Source : Formulaires de demande d'homologation

Ce sont les petites entreprises, de moins de 10 salariés, qui mobilisent le plus les ruptures conventionnelles (55 %). Ce taux est nettement supérieur au taux régional (48 % d'entreprises de moins de 10 salariés).

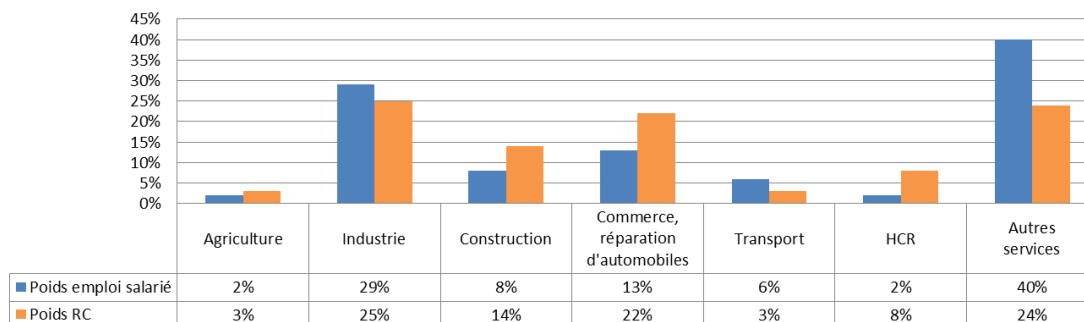
\*Données calculées à partir d'un taux de saisie de 50 %

Environ 49 % des demandes d'homologation concernent des employés et 32 % des ouvriers qualifiés ou non qualifiés. La part des ouvriers (32 %) est surreprésentée par rapport au niveau régional (28 %) et la part des employés légèrement sous-représentée (49 % pour le département des Ardennes contre 51 % en région Champagne-Ardenne).

Environ 61 % des demandes d'homologation concernent des salariés avec une ancienneté de moins de 5 ans et 22 % des salariés avec une ancienneté de 5 à 10 ans. 83 % des salariés concernés ont donc une ancienneté inférieure ou égale à 10 ans.

## La rupture conventionnelle est surreprésentée dans la construction, le commerce, l'hébergement-restauration et l'agriculture.

Comparatif entre le poids de l'emploi salarié et le poids des ruptures conventionnelles par secteurs d'activité\*



\*Données RC calculées à partir d'un taux de saisie de 50 %

Source : Insee-CLAP 2012 et formulaires de demande d'homologation

Le secteur « industrie » concentre 25 % des demandes d'homologation. Ce taux est supérieur de 9 points au taux régional (16 %). Le secteur « autres activités de services » représente 24 % des demandes d'homologation. Ce taux est inférieur de 9 points au taux régional. Ces différences reflètent le tissu économique puisque les Ardennes restent fortement industrialisés et peu tertiaisés.

Lorsqu'on compare le poids des ruptures conventionnelles par secteurs d'activité au poids de l'emploi salarié par secteurs d'activité (Source : Insee, CLAP 2012), le recours à la rupture conventionnelle est surreprésenté dans les secteurs de la construction, du commerce, réparation d'automobiles, de l'hébergement-café-restauration (HCR) et, dans une moindre mesure, dans l'agriculture.

